



Le Classement des meublés

Innovation & Développement Tourisme

Montriond – 14 mars 2018

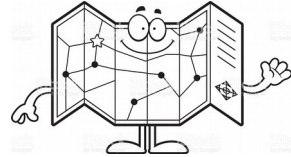


Lancer une activité de location touristique

C'est avant tout accueillir...



1/ Identifier ses motivations



2/ Appréhender son environnement touristique



3/ Connaître le cadre juridique et fiscal



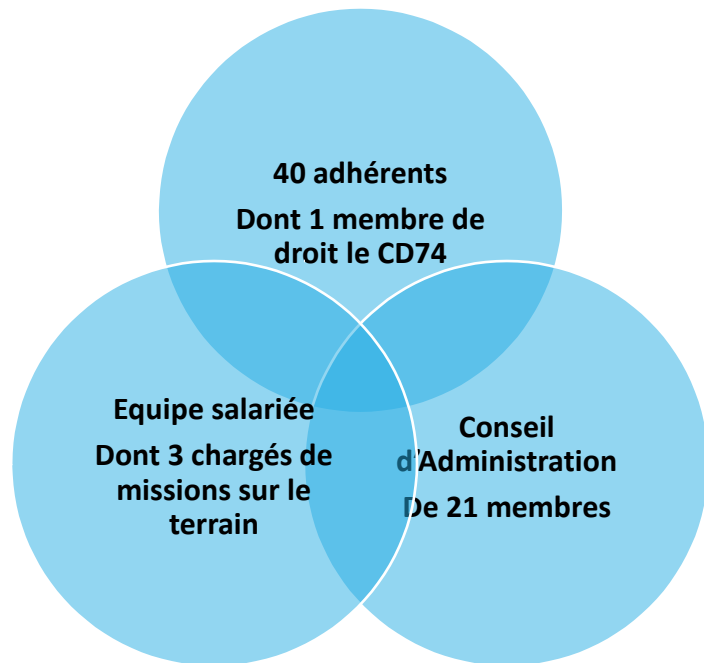
4/ Gagner la confiance par des démarches qualité



5/ Penser sa commercialisation

Qui est Innovation & Développement Tourisme

**Une association qui regroupe et fédère
les Offices de Tourisme et territoires
depuis plus de 100 ans.**



→ 3 missions

Fédérer



Animer

Former



Professionaliser

Innover



Développer

→ 5 Services



Animation du réseau



Formation



Qualité Tourisme™



Qualification de l'offre



Conseil et innovation

Qui est Innovation & Développement Tourisme

Expérience du classement des meublés de tourisme depuis 1993.

Nos +

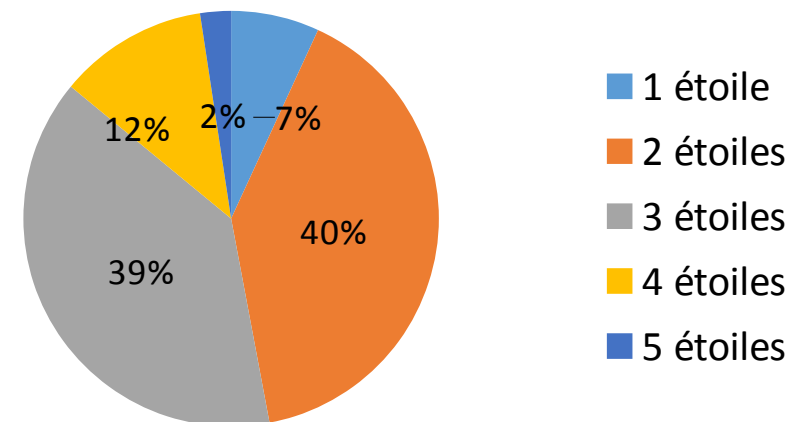
Connaissance du territoire.
Connaissance de l'offre touristique.
Expertise en matière d'inspection.
Indépendance.
Impartialité.

Nos +

3 chargés de missions sur le terrain.
Une capacité d'organisation pour
assurer des visites groupées.

Depuis 2011, plus de 11 000 meublés
classés en Haute-Savoie dont 77%
classés par nous !

Répartition par étoiles des meublés classés
en Haute-Savoie depuis 2013



Cadre Juridique du classement des meublés

22 Juillet 2009
« Loi Novelli » de
développement et de
modernisation des
services touristiques.

2010 - 2012
Une série de décrets et
lois définissent le
cadre.

Conséquences

Nouvelles normes et nouvelles procédures de classement pour 6 catégories d'hébergements touristiques dont les meublés de tourisme.

Définition des **organismes en charge du classement** :

- Organismes agréés.
- Organismes accrédités (COFRAC).

Un meublé de tourisme est « une villa, appartement ou studio meublé, à l'usage exclusif du locataire, offert en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine, ou au mois et qui n'y élit pas domicile ». (Article D. 324-1 du code du tourisme).

Le classement des meublés

Grille de 112 critères

Evaluation sur :

- Surfaces.
- Mobilier et équipements.
- Etat et propreté.
- Services.
- Eco-gestes.

Détermination du classement :

- Points obligatoires.
- Points optionnels.

Une pièce d'habitation doit disposer d'une surface minimale de 7m² d'une hauteur sous plafond de 1.80 m avec un ouvrant sur l'extérieur.



Classement valable 5 ans 1 à 5 étoiles :



Equipement minimal fonctionnel.
Prix attractif.



Bon confort offrant quelques services.



Très confortables.
Aménagements de qualité appréciables.
Plusieurs services et équipements.



Haut de gamme.
Confort supérieur.
Aménagements de très bonne qualité.
Large éventail de services et d'équipements.
Clientèle anglophone.



Très haut de gamme.
Confort exceptionnel.
Aménagement d'excellente qualité.
Multitude de services personnalisés.
Equipements de confort haut de gamme.
Clientèle internationale.

La démarche de classement

Les avantages du classement :

Garantir la qualité de l'hébergement pour les clients au niveau national et international.

Etre visible sur les documents des Offices de Tourisme auxquels le propriétaire-loueur adhère.

Bénéficier d'un avantage fiscal : un abattement forfaitaire de 71 % en régime de micro-entreprise.

Etre affilié à l'Agence Nationale de Chèques Vacances gratuitement.

*A partir de 28€
par an seulement !*

Simplicité.

Réactivité.


Comment se faire classer ?


- 1/ Envoyer votre demande de classement** à Innovation & Développement Tourisme.
Un coût de la visite en fonction du nombre de pièces : 140€, 180€ ou 220€ valable 5 ans.
- 2/ Prise de rendez-vous** avec Innovation & Développement Tourisme.
- 3/ Visite de classement** avec Innovation & Développement Tourisme.
- 4/ Décision de classement** éditée le jour même si le classement est validé.

Pour aller plus loin...

Faire évoluer son offre pour mieux louer !

Profitez de nos offres avec nos partenaires privilégiés !

 Accompagnement personnalisé,
sur mesure et adapté à votre
situation.

 Formations pour vous
professionnaliser dans un
domaine spécifique.



Des thématiques variées et complémentaires :

- **Fiscalité** des hébergements touristiques.
- **Décoration** et Home-Staging.
- Valorisation de son hébergement par la **photographie**.
- **Commercialisation** en ligne : site internet et réseau sociaux.
- Suivi des avis en ligne et de sa **e-réputation**.



MERCI

Innovation & Développement Tourisme

20 avenue du Parmelan - 74000 ANNECY

Téléphone ligne directe : **04 50 45 95 54**

E-mail : **rdublet@idt-hautesavoie.com**

Site web : **www.udotsi-hautesavoie.fr**

Prochainement ... **ww.idt-hautesavoie.com**

